



Ordre  
des ingénieurs  
forestiers  
du Québec

BUREAU DE LA PRÉSIDENTE

Le 17 mars 2009

M. Pierre Levac, ing.f., M.Sc.  
Forestier en chef du Québec  
Bureau du Forestier en chef  
930 chemin Sainte-Foy, bureau 4.09  
Québec (Québec) G1S 2L4

**Objet : Mesures mises en œuvre par le Forestier en chef en réponse au rapport d'audit**

Monsieur Levac,

Le 20 novembre 2007, vous avez reçu le rapport d'audit produit par le groupe d'administrateurs de l'Ordre, dont la portée couvrait la démarche professionnelle du Forestier en chef laquelle a conduit à la détermination des possibilités annuelles de coupe pour les 74 unités d'aménagement forestier pour la période 2008-2013.

À l'automne 2008, l'Ordre a sollicité une rencontre auprès du Forestier en chef afin d'effectuer un suivi des actions entreprises pour répondre aux pistes d'amélioration et aux recommandations dudit rapport.

Le 15 décembre 2008, nous avons eu l'occasion d'assister à une rencontre à vos bureaux au cours de laquelle vous nous avez présenté les actions que vous avez mises en œuvre ou entendiez mettre en œuvre afin de répondre aux exigences contenues dans le rapport d'audit.

Dans l'ensemble, le bilan des actions qui nous a été présenté répond assez bien aux attentes de l'Ordre. En effet, le Forestier en chef a démontré pour les deux pistes d'amélioration ainsi que pour les six recommandations une réelle préoccupation à améliorer les problématiques soulevées dans le rapport d'audit. Toutefois, l'Ordre estime que certains points méritent votre attention et souhaite partager ses réflexions.

**Piste 1. Mise en place d'un système de contrôle de la qualité**

L'embauche d'une ingénieure forestière comme coordonnatrice de la gestion qualité dont un des mandats est d'implanter et de maintenir un Système de gestion de la qualité (SGQ) ISO9001 est une décision très valable. Au-delà du contrôle de la précision nominale des intrants à travers les processus du SGQ, l'Ordre souhaite réitérer au Forestier en chef l'importance que soit pris en compte l'impact sur la précision due à l'agrégation de données d'inventaire, par exemple, pour caractériser

DES PROFESSIONNELS  
*naturellement branchés*

2750, EINSTEIN, BUREAU 110  
QUÉBEC (QUÉBEC) G1P 4R1  
TÉLÉPHONE: 418-650-2411  
TÉLÉCOPIEUR 418-650-2168  
Courriel: oifq@oifq.com  
www.oifq.com

des strates forestières regroupées. Il n'est pas inutile de rappeler, à cet égard, les problèmes de précision vécus dans le passé par des modèles d'agrégation qui ont fortement réduit la précision finale de paramètres forestiers importants pour les calculs de possibilité forestière, notamment en forêt feuillue et mélangée.

## **Piste 2. Mise en place d'un mécanisme formel et permanent d'échanges et de débat technique**

L'Ordre comprend que le Forestier en chef sollicite au besoin l'avis de spécialistes ou de chercheurs qui sont externes à l'organisation sur différentes questions en lien avec son mandat. L'Ordre salue aussi l'initiative du Forestier en chef qui a prévu dans son Plan stratégique 2008-2011 de mettre en place, d'ici le 31 mars 2009, un mécanisme d'échanges formel avec la communauté scientifique et les professionnels forestiers.

Ce mécanisme d'échanges professionnels formel et permanent représente pour l'Ordre une des assises importantes du processus qui mènera aux prochains calculs de possibilité forestière. Il apparaît essentiel de pouvoir tirer profit des connaissances et compétences des ingénieurs forestiers qui travaillent directement sur le terrain ainsi que les spécialistes et chercheurs dans le domaine. Du même coup, l'Ordre réalise la complexité de mettre en place ce mécanisme qui doit servir de plate-forme d'échanges professionnels animée d'une vision d'amélioration continue. Le défi reste entier mais l'Ordre est convaincu de la nécessité de ce mécanisme pour consolider encore davantage la crédibilité du processus de calcul de la possibilité forestière.

## **Recommandations 1 à 4**

L'Ordre considère que le Forestier en chef a répondu avec satisfaction et diligence aux recommandations qui lui ont été formulées dans le rapport d'audit.

## **Recommandations 5**

L'Ordre reconnaît à sa juste valeur tous les efforts déployés par le Forestier en chef pour conformer ses échéanciers aux exigences de l'actuelle Loi sur les forêts. L'Ordre tient toutefois à réitérer sa position, présentée en Commission parlementaire en octobre 2008, à l'effet que la détermination d'une seule échéance pour la livraison de tous les nouveaux Plans généraux d'aménagement forestier en 2013 fut un choix périlleux qui aura des impacts importants et occasionnera de nombreux problèmes : mobilisation massive de ressources humaines et financières, échéanciers trop serrés pour produire les différents livrables en cours de route, délais trop courts qui nuisent aux nombreuses rencontres de travail entre professionnels et tierce partie, obligation de réajuster les stratégies d'aménagement déjà simulées en fonction des stratégies qui auront été privilégiées dans les Plans Régionaux de Développement Intégré des Ressources et du Territoire.

De surcroît, dans le contexte où un projet de loi sera déposé sous peu pour réviser en profondeur le régime forestier, l'Ordre estime que la nouvelle loi devrait prévoir l'étalement du dépôt des nouveaux Plans généraux d'aménagement forestier sur un horizon de quelques années à partir de 2013.

### Recommandations 6

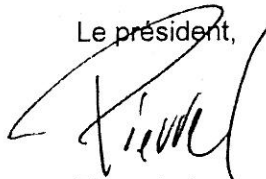
L'Ordre comprend que le suivi des hypothèses et des stratégies d'aménagement relève au premier chef de Forêts Québec mais, comme vous le mentionnez dans votre fiche, la responsabilité du nouveau Manuel d'aménagement forestier durable relève du Forestier en chef. À ce titre, l'Ordre estime que seront mis en place des canaux d'échanges et de rétroaction extrêmement actifs entre ces deux groupes afin de s'assurer que les résultats du suivi soient rapidement et périodiquement transmis au Forestier en chef. Il en va de la crédibilité de tout le processus d'aménagement forestier durable et d'une saine maîtrise d'une gestion axée sur l'atteinte des objectifs et des résultats.

En conclusion, l'Ordre reçoit avec satisfaction les différentes actions mises en œuvre par le Forestier en chef en réponse au rapport d'audit de pratique professionnelle. En ce qui a trait à la deuxième piste d'amélioration, l'Ordre suivra avec intérêt les mécanismes que le Forestier en chef mettra en place au cours des prochaines semaines. Aussi, l'Ordre souhaite que les commentaires émis pour les recommandations 5 et 6 puissent être transmises par votre entremise au ministre des Ressources naturelles et de la Faune.

Enfin, ceci clos la démarche d'audit de pratique professionnelle initiée par l'Ordre en avril 2007. Toute la documentation afférente sera conservée dans nos dossiers et les points (pistes 1 et 2; recommandations 5 et 6) portés à votre attention dans cette lettre pourraient ultérieurement servir d'inspiration dans le cadre d'une démarche similaire.

L'Ordre tient à nouveau à vous remercier pour l'entière collaboration que vous avez manifesté tout au long de cette démarche. Aussi, je vous prie d'agréer, monsieur Levac, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Le président,



Pierre Labrecque, ing f